

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2014

PLFRSS POUR 2014 - (N° 2044)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 182

présenté par

Mme Fraysse, M. Asensi, M. Azerot, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho,
M. Charroux, M. Chassaigne, M. Dolez, M. Nilor, M. Sansu et M. Serville

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La C3S rapporte près de 6 milliards d'euros par an : en cette période de déficit budgétaire, il ne semble pas urgent de se priver de ces recettes.